

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	22	29
Date de la convocation : 14/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, BUSSIERE Pascal, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : BALOT Nicolas représenté par LAFAYE Laurent, MOURET Stéphanie représentée par NICOT Damien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte représentée par MOUTAUD Florence, TRICARD Morane représentée par BARRIERE Danielle, MOMART Fabrice représenté par MORIN Julien, EHLIG Genêt représentée par BUSSIERE Pascal, LABROUE Sandrine représentée par DUGEAY Pascal

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, NICOT Damien est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_064

Objet : Subventions aux associations sportives dans le cadre des trophées du sport et du bénévolat Pierre LEPETIT 2026

Monsieur Damien NICOT, délégué au sport, informe le Conseil municipal que lors de la cérémonie des trophées du sport et du bénévolat, la commune récompense les associations sportives.

Au cours de la cérémonie qui s'est déroulée en juin, la commune a distribué des lots et des récompenses définis par une commission.

Parmi les récompenses, des subventions "trophées du sport" pour un montant global de 1950 € ont été réparties ainsi :

- 5e : Twirling bâton : 150 €
- 4e : Gymnastique : 250 €
- 3e : Club sportif de Feytiat, football : 350 €
- 2e : Feytiat basket : 500 €
- 1er : Badminton : 700 € + trophée Pierre-Lepetit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la distribution d'un montant de 1950 € de subvention tel que détaillé ci-dessus sous la mention "trophées du sport Pierre LEPETIT".

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an
que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le mardi 22 septembre 2026

**Le secrétaire de séance,
Damien NICOT**

**Le maire,
Laurent LAFAYE**

Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le :

Publiée le :

Le maire,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.